

FICHE DE DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ

Selon l'annexe I des CE du 453/2010, qui remplace l'annexe II de 1907/2006

ACTIVATOP POUDRE FOSSES SEPTIQUES

Page 1 of 5
Version 2
Date d'émission:
20/02/2023

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE /MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit : ACTIVATOP POUDRE FOSSES SEPTIQUES

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit biologique en poudre pour le traitement des eaux usées industrielles municipales et légères

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité



JAG PRIMA
37 rue Gustave Eiffel
95190 GOUSSAINVILLE - France
T 0344636666
contact@jagprima.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon 1272/2008/CE

Ces matières ne sont pas classées comme dangereuses selon le règlement 1272/2008/CE tel que modifié sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage selon 1272/2008/CE

Aucun pictogramme de danger, mots de signal, déclarations de danger ou déclarations de précaution exigées.

ACTIVATOP POUDRE FOSSES SEPTIQUES

Page 2 De 7

Version 2

Question Date: 20/02/2023

2.3. Autres dangers

Peut causer une irritation mécanique de l'œil. L'inhalation répétée de grandes quantités de poussière respirable peut irriter les poumons et les voies respiratoires

Section 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Substances

Non applicable, le matériau est un mélange

3.2 Mélanges

Aucun ingrédient dangereux déclaré selon le règlement n° 1272/2008

	Poussière de farine	>10%
--	---------------------	------

Section 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Contact visuel	Rincer immédiatement à l'eau en tenant les paupières ouvertes.
Contact de la peau	Lavez-vous avec du savon et de l'eau. Aucun besoin de premiers soins n'est prévu.
Inhalation	Déplacez la personne exposée à l'air frais.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche. Aucun besoin de premiers soins n'est prévu. Consultez un médecin si des symptômes persistent.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Peut causer une irritation mécanique de l'œil. L'inhalation répétée de grandes quantités de poussière respirable peut irriter les poumons et les voies respiratoires.

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Aucun traitement spécial requis

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. L'extinction du produit multimédia est une poudre et n'est pas inflammable. Utiliser des supports d'extinction adaptés aux conditions d'incendie environnantes

5.2. Risques spéciaux découlant de la substance ou du mélange

Le produit est une poudre qui ne devrait pas brûler ou créer des dangers spéciaux

5.3. Conseils aux pompiers Portez des vêtements de protection complets et de l'équipement respiratoire approprié au besoin

ACTIVATOP POUDRE FOSSES SEPTIQUES

Page 3 De 7

Version 2

Question Date: 20/02/2023

Section 6. MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

6.2. Précautions environnementales

Ne laissez pas de grandes quantités (c.-à-d. >20 kg) entrer dans des drains non dilués (cela peut causer des blocages physiques).

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Les petits déversements (<20 kg) peuvent être lavés pour s'écouler avec de l'eau. Pour les déversements plus importants, balayez et transférez-les dans des conteneurs appropriés et étiquetés aux fins d'élimination. Nettoyez soigneusement la zone de déversement avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus d'informations

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions pour une manipulation sécuritaire

Bien laver après la manipulation.

7.2. Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Conserver dans une zone fraîche et sèche et bien ventilée. Gardez les contenants bien fermés. Conserver dans des contenants correctement étiquetés

7.3. Utilisation fin spécifique(s) Aucun scénario d'exposition actuellement disponible

Section 8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédient	CAS	Ce	Description	Ppm	mg/m ³	Référence
Poussière de farine	-	-	Limite d'exposition à long terme (Période de référence TWA de 8 heures)	-	10	Royaume-Uni EH40 Oct 2007
			Limite d'exposition à court terme (Période de référence de 15 minutes)	-	30	

8.2. Contrôles d'exposition

Mesures d'ingénierie

Bien qu'il existe des LS pour les ingrédients de ce produit, on ne s'attend pas à ce que l'utilisation normale, c'est-à-dire le dosage de petites quantités de produits, génère beaucoup de poussière. Toutefois, si les

ACTIVATOP POUDRE FOSSES SEPTIQUES

Page 4 De 7

Version 2

Question Date: 20/02/2023

modèles d'utilisation génèrent de la poussière, assurer une ventilation adéquate de la zone de travail

Protection respiratoire	Si l'utilisation signifie que la poussière est générée, portez un respirateur demi-masque approprié avec filtre P2 (EN143)
Protection des mains	Aucun gants de résistance chimique requis
Protection des yeux	Aucun n'est requis
Équipement de protection	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
Mesures environnementales	Ne laissez pas de grandes quantités de produits entrer dans les cours d'eau libre ou les eaux de surface

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect	Poudre brune
Odeur	légère
Seuil d'odeur	non déterminé
pH	(de 1% solution) 7-8
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	non applicable
Le taux d'évaporation	ne contient aucun matériau volatil
Inflammabilité (solide, gaz) Pas	un solide inflammable
Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites explosives	Non applicable, voir ci-dessus
Pression de vapeur Aucune	vapeur attendue
Densité de vapeur Non applicable,	voir ci-dessus
Densité relative	0,75
Solubilités	Partiellement solubles, librement dispersibles dans l'eau
Coefficient de partition n-octanol/eau	Non applicable principalement un mélange de solides organiques et inorganiques
Température de	l'auto-allumage Non applicable principalement un mélange de solides organiques
Température de décomposition Non	applicable principalement un mélange de solides organiques
Viscosité Non	applicable, le produit est une poudre
Propriétés explosives Pas	d'ingrédients aux propriétés explosives
Propriétés oxydantes Pas	d'ingrédients aux propriétés oxydantes

9.2. Autres informations Aucune information disponible

Article 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

ACTIVATOP POUDRE FOSSES SEPTIQUES

Page 5 De 7

Version 2

Question Date: 20/02/2023

- 10.1. Réactivité** Aucun danger spécifique
- 10.2. Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse n'est attendue
- 10.4. Conditions pour éviter les**
- 10.5. Matériaux incompatibles** Aucun n'est connu
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** Aucun n'est connu

Article 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë

Ne contient pas d'ingrédients toxiques et donc aucun ATE ne peut être calculé.

Les micro-organismes de ce produit sont tous du groupe 1 (c'est-à-dire considérés comme peu susceptibles de causer des maladies humaines) conformément à la directive 2000/54/CE de l'UE et à la législation connexe.

b) Corrosion/irritation de la peau : Mélange non classé comme corrosif pour la peau ou causant une irritation de la peau.

c) Lésions oculaires graves/irritation : Mélange non classé comme causant de graves lésions oculaires ou irritation.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ne contient pas d'ingrédients classés comme sensibles respiratoires ou cutanés.

e) Mutagène des cellules germinales : Ne contient pas d'ingrédients connus des mutagènes à cellules germinales

f) Cancérogénicité : Ne contient pas d'ingrédients connus carcinogènes

g) Toxicité reproductive : Ne contient pas d'ingrédients connus des substances toxiques pour la reproduction

h) STOT exposition unique: Ne contient pas d'ingrédients qui sont connus pour causer une toxicité unique des organes cibles avec une seule exposition

i) Exposition répétée au STOT : Ne contient pas d'ingrédients connus pour causer une toxicité unique des organes cibles avec une exposition répétée

j) Risque d'aspiration : Ne contient pas d'ingrédients connus pour causer des risques d'aspiration

Article 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne contient pas d'ingrédients toxiques ou nocifs pour le milieu aquatique, de sorte qu'aucune classification du mélange n'est nécessaire pour les effets aigus ou chroniques

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est principalement un mélange d'un matériau inerte inorganique et d'un transporteur biologique à base de céréales et étant donné la nature des ingrédients et leur concentration dans le mélange, aucun problème de persistance ou de dégradabilité n'est prévu.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Compte tenu de la classification et de l'information sur le comportement environnemental sur les ingrédients et leur concentration dans le mélange, on ne s'attend pas à ce que le produit

ACTIVATOP POUDRE FOSSES SEPTIQUES

Page 6 De 7

Version 2

Question Date: 20/02/2023

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est partiellement soluble et librement dispersible dans l'eau : on ne s'attend pas à ce qu'il soit conservé dans le sol dans une mesure significative

12.5. Résultats de l'évaluation pbt et vPvB Non prévu pour être PBT ou vPvB

12.6. Autres effets indésirables Aucun n'est connu

Article 13. CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

De petites quantités de produit (jusqu'à 20 kg à n'importe quelle occasion) peuvent être éliminées pour s'écouler avec une dilution 10 fois avec de l'eau. De petites quantités de produit (<20kg) peuvent également être éliminées avec des déchets normaux.

Article 14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

14.1. Numéro de l'ONU Non réglementé

14.2. Nom d'expédition approprié de l'ONU Non réglementé

14.3. Catégorie de risque de transport(es) Non réglementée

14.4. Groupe d'emballage non réglementé

14.5. Risques environnementaux non applicables

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur Aucun n'est requis

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II du MARPOL73/78 et au Code du BAC
Non applicable

Article 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement propres à la substance ou au mélange Il n'existe pas de réglementation ou de restriction connue dans les États membres de l'UE

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Article 16. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Révision

Ce SDS a été créé pour se conformer à la mise en œuvre intégrale du règlement CLP n° 1272/2008, à savoir la classification des ingrédients et des préparations à l'aide des nouveaux symboles et expressions GHS/CLP et la communication de classification, de dangers et de conseils selon les nouvelles règles.

Références

ACTIVATOP POUDRE FOSSES SEPTIQUES

Page 7 De 7

Version 2

Question Date: 20/02/2023

Allergènes dans les produits de consommation : S.W.P. Wijnhoven, J. Ezendam, A.G. Schuur, H. van Loveren et J.G.M. van Engelen. Rapport RIVM 320025001/2008, Center for Substances and Integrated Risk Assessment www.vwa.nl/txmpub/files/?p_file_id=31183

Partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) No 1272/2008

Partie 3 de l'annexe VI du règlement (CE) No 1272/2008

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:353:0001:1355:en:PDF>

Annexe II Annexe II de (UE) No 453/2010

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:133:0001:0043:en:PDF>

2e RÈGLEMENT ATP du CLP 286/2011, Tableau 3.4.6

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:L:2011:083:FULL&from=EN>

Micro-organismes :

Les micro-organismes utilisés dans ce produit sont conformes au Règlement 2000/54/EC Classe 1. Aucun n'a jamais été décrit comme des agents causals dans les maladies humaines ou animales et qui ne représentent aucune menace pour l'environnement.

Méthode utilisée pour classer :

Le mélange a été classé en fonction de l'information sur les ingrédients et dans le pire des cas sur le risque d'exposition pris dans chaque cas. La préparation finale est un bloc solide enfermé dans un filet. En outre, cette préparation est destinée uniquement aux systèmes fermés. Les évaluations des risques devraient être effectuées sur cette base.

Plus d'informations

Les informations fournies dans cette fiche de données sur la sécurité ne sont conçues que comme des indications pour l'utilisation, le stockage et la manipulation sécuritaires du produit. Ces informations sont correctes au meilleur de notre connaissance et de notre croyance à la date de publication mais aucune garantie n'est faite à son exactitude. L'information ne concerne que le matériel spécifique désigné et peut ne pas être valide pour ces documents utilisés en combinaison avec tout autre matériel ou dans tout autre processus.